

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Principes et philosophie de l'Amap

Elle se crée entre un producteur et des consommateurs qui passent un contrat pour une saison de production (pour les 2 AMAP de Longpont-sur-Orge de janvier à décembre).

• Elle est basée sur le principe d'une agriculture paysanne respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal.

Historique et origine de la création

Ces premiers regroupements sont nés au Japon dans les années 60 et sont alors appelés Teikei qui signifie « mettre le visage du paysan sur les aliments ».

Dès le départ il s'agit de favoriser une agriculture biologique et une production de qualité et de proximité sans intermédiaire.

En France, en 2000, Daniel Vuillon – agriculteur dans la région de Toulon- importe le concept des AMAP en le définissant comme « directement du producteur au consommateur et vice versa! »

La philosophie des Amap croise de nombreux enjeux et questionnements de notre société actuelle :

- Elle prône la notion de « consomm'acteurs»: chacun peut jouer un rôle actif au sein de son AMAP, encourager et soutenir une production de proximité.
- Elle encourage l'agriculture périurbaine et lutte contre la délocalisation de la production alimentaire
- Elle offre une traçabilité des aliments exemplaire : la proximité de la production favorise le contrôle et l'assurance de l'origine des aliments.
- Elle permet la création d'emplois et le maintien d'une agriculture locale.

Les AMAP sont aussi des lieux de rencontre et d'échange entre le producteur et ses amapiens, mais aussi entre les amapiens euxmêmes qui se rencontrent régulièrement lors des distributions, des journées aux champs ou bien d'événements festifs organisés pour eux.

Chacun peut s'engager à son rythme et selon ses envies

A minima il est demandé de participer 3 à 4 fois dans l'année à la préparation et distribution des paniers et aux journées aux champs planifiées par le maraicher.

Pour aller plus loin:

http://www.reseau-amap.org/ http://www.amap-idf.org http://www.amap-france.org (site de Creamap, réseau animé par Denise et Daniel Vuillon.)



Histoire de l'Amap des Douvières

A ses origines :

• L'association des Paniers de Longpont (créé en 2009) qui encadre les deux AMAP existantes. Il faut être adhérent de l'association pour bénéficier d'un contrat dans une des deux AMAP. Le montant de l'adhésion contribue au soutien financier des projets, à la promotion et à l'encadrement des AMAP.

L'association gère la liste d'attente, apporte un soutien permanent aux Amap, interagit avec les institutions et les partenaires extérieurs.

• L'AMAP des Douvières : première AMAP de Longpont créée en mars 2010 autour d'Eric Chatelet.

Elle regroupe actuellement 113 familles. La ferme est située 8, chemin des Douvières à Longpont sur Orge.

• Une seconde Amap a été créée en mars 2012 à Longpont autour d'Erwan Humbert : l'Amap des Prés Neufs. Elle est située à l'angle de la rue de Villiers et du chemin des Mascadées.

L'AMAP des Douvières

Le maraîcher : Eric Chatelet



La ferme des Douvières est certifiée bio. Superficie : 3,3 ha dont 1 ha irrigué comprenant 1500 m² de serres. Légumes cultivés : carottes, courges et potirons, panais, pommes de terre, poireaux, choux, blettes, tomates, oignons, échalotes, salades, melons, courgettes, aubergines, poivrons, piments, épinards, betteraves, herbes aromatiques (thym, basilic, menthe)... et beaucoup d'autres encore.

A chaque rentrée, une enquête de satisfaction est envoyée aux amapiens sur les légumes distribués durant l'année. Les résultats permettent à Eric d'affiner ses plans de culture à venir et de prendre en compte les goûts et les attentes des amapiens.

On parle de « part de récolte » car le maraicher ne compose pas des paniers définis par un contenu et un prix. Il récolte les légumes qui ont atteint la maturité dans sa ferme suivant ses plannings, les aléas et les saisons. Ces légumes sont ensuite partagés entre les amapiens. Un amapien signe donc un contrat pour une part de récolte pendant la durée d'une saison.

Le prix de la part est calculé en fonction des coûts réels de production et pour garantir un revenu juste au paysan. Aujourd'hui il est de 21.70€ aux Douvières.

Il existe des contrats « demi-part » qui permettent aux Amapiens de partager à leur convenance (chaque semaine ou par alternance).

Quelle quantité représente une part ?

- •Le maraicher planifie ses plantations pour nourrir une famille de 4 personnes par part.
 •En pratique, cela représentait l'an dernier de 8 à 14 légumes ou plantes aromatiques différents chaque semaine, pour un poids de 5 à 20kg selon les saisons et les aléas.
- •Les amapiens s'abonnent à une part de récolte pour une saison.
- •Le préfinancement sécurise la trésorerie

du maraîcher.

- Le maraîcher écoule toute sa récolte auprès des amapiens sans perte ni frais de distribution.
- Le maraîcher bénéficie d'aides ponctuelles de ses amapiens (semis des oignons, récolte des pommes de terre...)

Fonctionnement de l'Amap Le comité de pilotage

Afin de permettre au maraicher de se concentrer au mieux sur la qualité de son travail, un comité de bénévoles est formé parmi les amapiens.

Ses fonctions sont d'assurer le lien avec le maraicher pour la communication et l'information, de gérer les contrats, d'organiser la distribution, etc.

Il se réunit en moyenne une fois par mois et il est ouvert à tous les amapiens.



Distribution

Cette équipe est en charge chaque semaine d'assurer la bonne organisation de la distribution des légumes. Elle gère le planning des bénévoles chargés de participer à la distribution. Elle assure le suivi des amapiens (congés, remplacement, inscription au planning).

Animations

L'objectif de cette équipe est d'assurer le lien entre le maraicher et les Amapiens pour la communication et l'information et de développer la convivialité au sein de l'Amap. Elle est chargée de la transmission de toute information nécessaire au bon fonctionnement de l'Amap : par exemple, les travaux aux champs, les événements ou animations prévus au sein de l'amap, le contenu des paniers, le travail d'Eric,...

Son intervention peut passer soit par le blog de l'Amap des Douvières, soit par l'envoi de mails d'information aux Amapiens

Partenariats

Cette équipe prend contact avec des producteurs pouvant adhérer à la philosophie des Amap et proposant des produits pouvant intéresser les amapiens. La même démarche est demandée : lien direct entre le producteur et les consommateurs, produits frais et bio.

Actuellement un contrat fromages de chèvre est proposé aux Douvières (les chèvres de Gabveau). Le projet en cours est de trouver des producteurs pour des poulets et œufs.

· La gestion des contrats

Cette équipe se mobilise à partir de septembre de chaque année sur un trimestre. L'objectif est d'organiser et de gérer le renouvellement des contrats.

N'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant au mail des Douvières ou en nous parlant lors des distributions.

Méchoui organisé à la ferme des Douvières le 18 mai 2014



L'amapien : son implication dans la vie de l'Amap



Travail aux champs : le ramassage des pommes de terre

· Solidarité avec le maraîcher

Le contrat n'est pas un abonnement à un panier de légumes. En échange de sa part de récolte, l'amapien s'engage à :

o régler sa part de production à l'avance o être solidaire des aléas de culture o participer aux journées aux champs

Un engagement long

- le contrat porte sur une saison complète, car un des premiers principes est de garantir un revenu juste pour le paysan tout au long de l'année.
- L'obligation contractuelle est de participer à tour de rôle à la distribution de la récolte (soit 2h, 3 ou 4 fois l'an) et d'aider, dans la mesure de ses capacités, à au moins l'un des moments importants des cultures : récolte des patates, récolte des courges, plantation des oignons, désherbages

· Les rendez-vous de l'Amap

Divers événements sont organisés au cours de l'année pour se retrouver : fabrication de la choucroute, brassins de bières, méchoui des Douvières , repas à thème...

Informations pratiques

Contrat annuel (de janvier à décembre)

- · Formule part complète par semaine ou
- Formule demi-part par semaine ou part complète par quinzaine.

Modalités de renouvellement

L'Amap envoie les contrats de renouvellement courant octobre. L'Amapien dépose son contrat et son règlement lors des distributions de novembre. Si l'amapien ne souhaite pas renouveler son contrat, il est important qu'il le signale le plus tôt possible afin de permettre à une personne de la liste d'attente d'en bénéficier.

Il suffit d'adresser un mail aux Douvières : amap.douvieres@gmail.com

Modalités de remplacement en cas d'absence

Sur simple demande au mail des Douvières : envoi de la liste des «intermittents» (personnes adhérentes à l'association, en attente d'un contrat, et prêtes pour racheter des parts de récolte disponibles).

Les horaires de la distribution : le samedi de 10h30 à midi

Lieu : la ferme des Douvières (8 chemin des Douvières 91310 Longpont).

Contact: 06 52 79 80 86 (uniquement le samedi de 10h30 à 12h).



Adresses utiles
Site internet PDL
http://lespaniersdelongpont.org/
blog des Douvières
http://amap-douvieres.over-blog.fr